

Mardi 2 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 2 septembre 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et
Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Josée Chouinard, mairesse
suppléante formant quorum.

Est absente Madame Solange Morneau, mairesse.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2025-09-344

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-345

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 AOÛT 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 AOÛT 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 4 août 2025 et de la séance extraordinaire du conseil du 18 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-346

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES
COMPTES PAYABLES AU 27 AOÛT 2025.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 27 août 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 358 020,84 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 358 020,84 \$.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-347 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 27 AOÛT 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 27 août 2025, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 607 877,01 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-348 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AOÛT 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en août 2025, pages 1 à 66, pour un montant de 358 454,92 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-349 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d’adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 27 août 2025.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-350 APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE EN EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT que les opérations de traitement d'eau potable ont nécessité l'utilisation d'une plus grande quantité de produits chimiques depuis le début de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que les fonds disponibles au budget 2025 pour l'achat de produits chimiques sont épuisés et que de nouvelles sommes doivent être allouées;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 262-2014 créant une réserve financière pour des dépenses futures relatives à l'approvisionnement, au traitement et à la distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans la réserve financière en eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approprier un montant maximal de 45 000 \$ de la réserve financière en eau potable pour pourvoir au paiement des dépenses en produits chimiques d'ici le 31 décembre 2025.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-351 NOMINATION DE MADAME EMILIE POULIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-112 de ce conseil nommant Madame Emilie Poulin au poste de directrice générale par intérim pour la durée de l'absence de Monsieur Jean Langelier, directeur général;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant suite au départ de Monsieur Langelier;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Emilie Poulin à occuper le poste de directrice générale au sein de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de nommer Madame Emilie Poulin au poste de directrice générale aux conditions prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre et de lui accorder l'échelon 2 de la classe 9 de la structure salariale établie à l'annexe A de la Politique;
- de reconnaître l'ancienneté de Madame Poulin au poste de directrice générale à compter de sa nomination à titre de directrice générale par intérim, soit le 8 avril 2024.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-352

ACHAT D'ÎLOTS POUR LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES CONSIGNES AU CENTRE SOCIOCULTUREL AUPRÈS DE NI PRODUITS INC.

CONSIDÉRANT le nombre insuffisant d'îlots pour le recyclage, le compostage, les consignes et les déchets à l'intérieur du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT également l'absence d'îlots pour le recyclage et les déchets à l'extérieur du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la modernisation du système de consignes au Québec;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par NI Produits inc. en date du 25 août 2025 au montant de 15 960,83 \$ incluant les taxes pour la fourniture de divers îlots;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'îlots de tri de matières résiduelles et autres accessoires pour le Centre socioculturel auprès de NI Produits inc. au montant de 15 960,83 \$ incluant les taxes et le transport, le tout tel que décrit dans la soumission numéro 10608 datée du 25 août 2025.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-353

ACHAT DU PRODUIT ENV 24P10 POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AUPRÈS DE ENVIRONOR CANADA INC.

CONSIDÉRANT la présence de fer de corrosion dans le réseau d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT l'utilisation depuis 2021 d'un inhibiteur de corrosion, soit le produit ENV 24P10;

CONSIDÉRANT que les rapports produits par Environor Canada inc. démontrent une diminution considérable des taux de fer dans le réseau;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 10 juillet 2025 de la firme Environor Canada inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq barils de 200 litres du produit ENV 24P10 auprès d'Environor Canada inc. pour un montant total de 11 486 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la proposition datée du 10 juillet 2025.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-354

ACQUISITION D'UNE BORNE DE RECHARGE DOUBLE POUR LE STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 6 décembre 2024 d'Hydro-Québec confirmant à la Ville l'acceptation de son projet d'installer une borne de recharge

pour véhicules électriques dans le stationnement de l'école secondaire dans le cadre du Programme de subvention de 4 500 bornes de recharge du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente de contribution financière intervenue avec Hydro-Québec, les dépenses admissibles peuvent être remboursées jusqu'à concurrence de 25 470 \$ par borne;

CONSIDÉRANT la facture datée du 11 juin 2025 du fournisseur de bornes désigné par Hydro-Québec, soit AddÉnergie Technologies inc., au montant de 15 113,46 \$ incluant les taxes pour la fourniture d'une borne double de type SmartTWO;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à AddÉnergie Technologies inc. d'un montant de 15 113,46 \$ incluant les taxes pour la fourniture d'une borne de recharge double de type SmartTWO dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-355

OCTROI D'UN CONTRAT À PG SOLUTIONS INC. POUR L'ENTRETIEN ET LE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE LOGICIEL DE CONSEIL SANS PAPIER.

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de contrat pour l'entretien et le soutien annuel du logiciel de conseil sans papier soumis par PG Solutions inc. à la Ville en date du 28 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer un contrat à PG Solutions inc. pour l'entretien et le soutien du logiciel de conseil sans papier pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 au montant total de 1 705,08 \$ incluant les taxes.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-356

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MADAME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-01-32 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame Marie-Ève Blache-Gagné au poste de greffière adjointe au Service du greffe à compter du 13 janvier 2025, sous réserve d'une période de probation telle que prévue à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que la période de probation de Madame Marie-Ève Blache-Gagné est terminée depuis le 6 août 2025;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de son rendement réalisée tout au long de sa période de probation a démontré sa compétence et son engagement et a été jugée pleinement satisfaisante par la direction;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de confirmer la fin de la période de probation de Madame Marie-Ève Blache-Gagné à titre de greffière adjointe et son statut de cadre permanent.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-357 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR SIMON RANCOURT.

CONSIDÉRANT l'échéance le 30 août 2025 du contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail toujours présent à la direction générale à la suite du départ du directeur général;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Simon Rancourt pour continuer à occuper ses fonctions de chargé de projet à la direction générale pour la période du 31 août 2025 au 19 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Monsieur Simon Rancourt et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-358 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MADAME LINE ST-PIERRE DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION MUNICIPALE 2025.

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection municipale générale le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection doit nommer un ou une secrétaire d'élection pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, conformément à l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la disponibilité et les compétences professionnelles de Madame Line St-Pierre pour occuper le poste de secrétaire d'élection;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de travail à intervenir avec Madame Line St-Pierre à titre de secrétaire d'élection pour la période du 2 septembre au 7 novembre 2025 et d'autoriser Me Louise St-Pierre, présidente d'élection à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-09-359 ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
POUR L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025.**

CONSIDÉRANT le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse par la présidente d'élection des tarifs prévus audit règlement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil municipal peut établir une rémunération supérieure;

CONSIDÉRANT le document Rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale générale 2025 soumis par la présidente d'élection, lequel établit les tarifs de rémunération payables aux membres du personnel électoral;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver les tarifs établis au document Rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale générale 2025 pour valoir comme si au long reproduit.

Josée Chouinard, mairesse suppléante	Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-09-360 DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU
SERVICE DES LOISIRS À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN.**

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport de la directrice générale par intérim daté du 13 août 2025 relatif à l'embauche de Monsieur William Desjardins à titre d'ouvrier d'entretien étudiant au Service des loisirs pour la période du 6 août au 13 septembre 2025.

**2025-09-361 ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE
LANGUE AUTRE QUE LE FRANÇAIS DE LA VILLE DE SAINT-
PASCAL.**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une Politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023 et est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023;

CONSIDÉRANT que pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville de Saint-Pascal doit, dans le cas où elle souhaite utiliser une autre langue que le français, se doter d'une directive précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français est acceptée et ce, en conformité avec la Charte de la langue française et ses règlements d'application;

CONSIDÉRANT le projet de Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français préparé par le Service du greffe et soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français de la Ville de Saint-Pascal.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-362

DEMANDE DE TRANSFERT DU FINANCEMENT DU VOLET 1B DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI).

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accordé, en mars 2022, une aide financière non remboursable de 130 136 \$ à la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du volet 1B du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), pour la restauration de la résidence du Moulin Lavoie située au 149, route 230 Ouest;

CONSIDÉRANT que les rénovations prévues sur ce bâtiment n'ont pas été amorcées et que son état de vétusté s'est aggravé depuis le dépôt de la demande, entraînant une réévaluation des coûts de restauration bien au-delà du budget initial;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Kamouraska, responsable de la mise en œuvre du PSMMPI, a confirmé que les sommes allouées au volet 1B pourraient être transférées à un autre bâtiment d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal souhaite affecter ce financement à la restauration du bâtiment de l'ancienne gare située au 536, rue de la Gare, lequel nécessite des travaux urgents, notamment la réfection complète des fenêtres et du mur latéral ouest en brique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal demande officiellement à la MRC de Kamouraska le transfert du financement du volet 1B du PSMMPI initialement destiné à la résidence du Moulin Lavoie vers le bâtiment de l'ancienne gare située au 536, rue de la Gare.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-09-363

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande si la borne de recharge pour véhicules électriques dont il est question à l'item 12 est une de celles déjà installées dans le stationnement de l'école secondaire.
- Monsieur Daniel Rivard demande si la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français est libellée de façon très large ou plutôt explicite.

- Monsieur Daniel Rivard demande s'il serait possible de collecter les déchets aux deux semaines pendant la période estivale au lieu de trois semaines (de la fête nationale à la fête du Travail).
- Monsieur Daniel Rivard demande qui prend la décision de la fréquence des collectes des déchets.

2025-09-364 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 36.

Josée Chouinard, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière